

Le nomme Bouyer, s'est présenté ce jour vingt-neuf mars mil  
neuf cent cinq et a revendiqué la terre "Pa hualatitau", située à Omoa,  
d'une contenance de onze ares quatre vingt seize centiares, bornées de  
Cocobey et Casécat. Bornée au Nord par la rivière, au Sud par la route de  
la vallée, à l'Est par Cuitotetua, à l'Ouest par Casécat.

Le réclamant ne possédant pas de titre, prouve avoir prouvé à l'instants  
à une enquête administrative de laquelle il résulte que ledite terre lui appartient depuis  
longtemps.

Par ces motifs.

Arrêtons La terre "Pa hualatitau", située à Omoa, ci-dessus désignée, appartenant  
au nomme Bouyer.

Fait et arrêté à Omoa le quinze avril mil neuf cent cinq  
Les membres de la Commission

*[Signatures]*

dat. 1653

N° 1503 du Siqueté

Déclaration - Revendication du nomme Guhiciui, cultivateur  
domicilié à Mamau.

Le nomme Guhiciui, s'est présenté ce jour vingt-neuf mars mil neuf  
cent cinq, lequel agissant comme héritier de son père et possesseur de la terre  
de son père Cuitotetua, a revendiqué en l'instants un autre héritier le nomme  
Cuitotetua, qui ont fait un partage, et a revendiqué en cette qualité, la  
terre "Ceaocpe hipu", située à Omoa, d'une contenance de vingt trois ares  
soixante centiares. Bornée au Nord, au Sud et à l'Est par Mamau,  
à l'Ouest par la montagne.

Le réclamant ne possédant pas de titre, nous avons prouvé à  
l'instants à une enquête administrative, de laquelle il résulte que la dite  
terre lui appartient depuis longtemps, l'instants de sa mère Cuitotetua en  
l'instants deux héritiers qui ont fait un partage entre eux.

Par ces motifs.

Arrêtons La terre "Ceaocpe hipu", située à Omoa, ci-dessus désignée, appartenant  
au nomme Guhiciui.

Fait et arrêté à Omoa le quinze avril mil neuf cent cinq  
Les membres de la Commission

*[Signatures]*